

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mercredi 7 septembre 2022, à 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Absence motivée :
Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

Résolution 2022-09-210

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
7 septembre 2022
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal d'aout 2022;
5. Comptes à accepter – Aout 2022;
6. Administration :
 1. Suivi du maire et des membres du conseil;
 2. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 3. Ressources humaines :
 - a) Secrétaire – Embauche;
 4. Carte de crédit – Changement de personne déléguée

5. Vente de terrains – Signataires autorisés;
 6. Calendrier des séances – Modification rencontre du 3 octobre 2022;
 7. Entente PERLE;
 8. Programme de prévention;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons;
 2. Véloroute de la Matapédia – AGA;
 8. Sécurité publique :
 1. ;
 9. Transport :
 1. Axe à double vocation – Années 2021 et 2022 (reporté);
 2. Boulevard Joubert – Mandat à la MRC;
 10. Hygiène du milieu :
 1. Entente industrielle Lixiviat (reporté);
 2. Propositions Akifer :
 - a) Programme de Gestion d'aquifer;
 - b) Réhabilitation du puits P-1;
 11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) – Version 3 (dépôt);
 12. Loisir et culture :
 1. Communiqué – Annonce Jeux d'eau (dépôt);
 13. Santé et bien-être :
 1. MADA :
 - a) Adoption de la politique et du plan d'action;
 - b) Comité de suivi;
 14. Projets d'investissement :
 1. Aménagement d'un parc – Construction du bâtiment – Octroi de contrat;
 15. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
 16. Période de questions;
 17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2022-09-211**Procès-verbaux**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 tel que rédigé.

Résolution 2022-09-212**Comptes à accepter**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois d'août 2022 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 119 828.96 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 76 849.55 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 42 979.41 \$

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire et des conseillers concernant leurs différents dossiers.

Résolution 2022-09-213**Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 99 344.73 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Fusion Environnement Inc.	4947	Cueillette et transport - Août 2022	9 736.59 \$
Transport de la Matapédia Inc.	1684	Transport d'eau potable	8 045.38 \$
Eurovia Québec construction Inc.	A038. DCE2022701	Réparation fuite d'eau: signalisation, pavage	17 843.58 \$
Médial servies-conseils-SST	960	Programme de prévention complet - 1er vers	4 872.65 \$
Les excavations Léon Chouinard et Fils Ltée.	51265	Sortie de conduite d'aqueduc et valve	10 545.18 \$

RPF Ltée.	84088	Aménagement du centre de coordination	9 954.54 \$
Ville d'Amqui	22112	Contribution financière - Piscine d'Amqui	11 074.00 \$
Les entreprises d'Auteil et Fils Inc.	11468	Réparation d'urgence de bris d'aqueduc	20 512.51 \$
Alimentation Sunbec Food Inc.	96957	20 poches de sel	6 760.30 \$
TOTAL :			99 344.73 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2022-09-214

Ressources humaines – Poste de secrétaire – Embauche

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Isabelle Bouchard, au poste de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que l'offre d'emploi pour le poste de secrétaire a été affichée dans nos médias sociaux et par publiposte;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le comité de sélection établie par la résolution 2022-08-195 à la suite des entrevues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à l'embauche de madame Hélène Cloutier au poste régulier permanent de secrétaire en date 12 septembre 2022.

Résolution 2022-09-215

Administration – Carte de crédit – Changement de personne déléguée

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes

émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;
 - Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière;
6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Résolution 2022-09-216

Administration – Vente de terrains – Signataires autorisés

- CONSIDERANT QUE** la Municipalité de Sayabec a adopté la résolution numéro 2021-09-206 à sa séance ordinaire du 7 septembre 2021 visant à vendre, au terme d'un processus d'appel d'offres publics, ses terrains jugés excédentaires;
- CONSIDERANT QUE** l'entreprise A&D Landry s'est alors portée acquéreur du terrain portant les numéros de lot 4 347 980, 4 347 982 et 6 284 015;
- CONSIDERANT QUE** la résolution 2021-09-206 a été modifiée par la résolution 2022-03-069 afin de vendre aussi le lot 4 347 983 à l'entreprise A&D Landry;
- CONSIDERANT QU'** il y a lieu d'identifier les signataires autorisés à conclure les actes de vente ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le maire, monsieur Marcel Belzile, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Chimène Ngomanda, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous documents nécessaires à l'acte de vente réalisé en vertu des résolutions numéro 2021-09-206 et 2022-03-069.

Résolution 2022-09-217

Administration – Modification au calendrier des réunions

- ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour

l'année 2022 puisque la séance prévue en octobre est la même journée que les élections provinciales;

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- D'approuver la modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022 afin de repousser la séance du lundi 3 octobre 2022 au mardi 4 octobre 2022.
- QUE la directrice générale et greffière-trésorière donne un avis public de cette modification, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec.

Résolution 2022-09-218

Administration – Entente d'adhésion au service PerLE

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec;

- QUE le Conseil autorise monsieur Marcel Belzile, maire, ainsi que madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-

trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

6.8. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le Programme de prévention de la municipalité de Sayabec préparé par la firme Médial Conseil santé et sécurité Inc. Ce document a été présenté aux employés municipaux le 24 août dernier.

Résolution 2022-09-219

**Liste des appuis et des dons -
Approbation**

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Centre de mise en valeur des Opérations Dignité	Présentation de la pièce de théâtre « L'incroyable et ineffaçable histoire de Sainte-Dignité-de-l'Avenir. »	200 \$
<u>TOTAL</u>		<u>200 \$</u>

Résolution 2022-09-220

**Invitation – Véloroute de la
Matapédia – AGA**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de monsieur Rémi Carrier, conseiller, à l'assemblée générale annuelle de la Véloroute de la Matapédia qui aura lieu le mercredi 13 septembre 2022, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal de Lac-au-Saumon. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

9.1. Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

Résolution 2022-09-221

**Transport – Boulevard
Joubert – Mandat MRC de La
Matapédia**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer au service de génie de la MRC de La Matapédia un mandat afin de préparer le dossier du boulevard Joubert Ouest. Ce mandat comprend :

- Le relevé de l'ensemble du secteur Joubert Ouest (incluant Lacroix et Miller);
- La mise en plan et conception préliminaire;
- L'ajout des conduites au projet d'inspection en cours;
- La mise à jour du Plan d'intervention;
- L'estimation des coûts et la proposition d'échéancier par phase.

10.1. Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

Résolution 2022-09-222

Hygiène du milieu –
Proposition Akifer –
Programme de gestion
d'aquifère

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, la proposition faite par l'entreprise Akifer afin qu'ils mettent en place un programme de gestion de l'aquifère sollicité par les puits P-1 et P-2. Le mandat, au cout de 15 188 \$, plus les taxes applicables, comprend l'achat et mise en place du matériel pour le suivi, la mise en place du programme de gestion et réalisation durant la première année ainsi que l'essai de pompage aux puits P-1 et P-2 pour vérifier le rendement tel que détaillé dans la proposition de travail datée du 18 aout 2022 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Résolution 2022-09-223

Hygiène du milieu –
Proposition Akifer –
Réhabilitation du puits P-1

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, la proposition faite par l'entreprise Akifer afin qu'ils réalisent une inspection caméra du puits P-1 et la préparation des clauses techniques particulières pour que la municipalité soit en mesure de procéder à une demande de prix pour les travaux de nettoyage du puits P-1. Ces travaux, au cout de 4 747,00 \$, plus les taxes applicables, sont détaillés dans la proposition de travail datée du 18 aout 2022 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

11.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, dépose la correspondance de la MRC de La Matapédia nous informant que la consultation du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) version 3 des terres publiques intramunicipales a lieu du 29 aout au 23 septembre 2022.

12.1. Dépôt du communiqué de Développement économique Canada annonçant la subvention pour la construction d'un parc de jeux d'eau

à Sayabec. Ce parc sera installé sur le terrain entre le terrain de balle-molle et la Maison des Jeunes.

Résolution 2022-09-224

Politique MADA – Adoption

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’adopter la politique Municipalité amis des aînés (MADA) 2021-2025 tel que préparée ainsi que le plan d’action proposé.

Résolution 2022-09-225

Politique MADA – Comité de suivi

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer l’actuel comité MADA afin qu’ils forment le comité responsable du suivi de la politique Municipalité amie des aînés (MADA). Ce comité a pour mandat de veiller à la réalisation du plan d’action et à la pérennité de ladite politique.

Résolution 2022-09-226

Aménagement d’un parc – Construction du bâtiment

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec désire réaliser des travaux d’aménagement d’un nouveau parc sur le terrain entre la Maison des Jeunes et le terrain de balle-molle;

CONSIDÉRANT que ce nouvel aménagement sera muni d’un bâtiment pour les cabinets de toilettes et autres installations;

CONSIDÉRANT le règlement 2019-06 concernant la gestion contractuelle de la municipalité de Sayabec qui permet, suivant certaines règles, la passation de contrats qui comportent une dépense d’au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’octroyer de gré à gré le contrat pour la construction du bâtiment de ce nouveau parc à Construction Ghislain D’Amours au montant de 98 479 \$, plus les taxes applicables, tel que détaillé dans la soumission jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi

adressées au conseil municipal.

Résolution 2022-09-227

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 00.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib